

*La Société civile des auteurs multimedia rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone 01 56 69 58 58 Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, 19 janvier 2009

La Commission mixte paritaire s'honorera d'adopter les propositions du Sénat.

La Scam se réjouit de l'ensemble des modifications apportées par les sénateurs au projet de loi sur le nouveau service public audiovisuel. Elle salue le travail mené par les sénateurs dans le seul souci d'apporter à l'audiovisuel public les moyens de remplir ses missions.

- L'augmentation de la redevance,
 - la consolidation des taxes sur les opérateurs de télécommunications,
 - les conditions de révocation du président de France Télévisions et de Radio France,
 - les garanties apportées au respect de la diversité lors des décisions d'investissement dans les programmes,
 - la confirmation de la teneur des accords interprofessionnels signés fin 2008 et début 2009 portant sur les obligations en matière de production d'œuvres patrimoniales,
 - la fin du régime dérogatoire des câblo-opérateurs au regard de la création,
- sont autant de mesures à même de garantir l'environnement et le développement de l'audiovisuel public.

La Scam demande donc solennellement aux membres de la Commission mixte paritaire qui doit se réunir dans les prochains jours, d'adopter TOUTES les modifications proposées par le Sénat. Elles seules garantissent a minima les ambitions voulues par le Président de la République pour France Télévisions.